

Seul le prononcé fait foi



Séance solennelle
de la Chambre régionale des comptes
Auvergne-Rhône-Alpes



Mercredi 12 février 2025



Allocution de M. Pierre MOSCOVICI
Premier président de la Cour des comptes



Madame la Préfète de région, [*Fabienne BUCCIO*]

Messieurs les présidents des conseils départementaux du Rhône et de la Loire,

Madame la représentante du maire de Lyon,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les hautes autorités présentes, chefs de juridictions, magistrats, hauts fonctionnaires, chefs de services, responsables universitaires, officiers supérieurs,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Je souhaite tout d'abord m'associer aux remerciements de la Présidente Barbara FALK à l'intention de toutes les personnalités présentes à l'occasion de cette installation. Il s'agit d'un moment important dans la vie des juridictions financières, dont la portée est multiple. Au-delà de ce nouveau visage que vous représentez désormais pour la CRC, Madame la présidente, il permet à leurs membres de prendre un recul bienvenu par rapport à la conduite quotidienne de leurs missions, de réaffirmer leurs valeurs, mais aussi de faire connaître leur activité et leurs recommandations. En ce sens, il contribue à asseoir leur place et leur légitimité dans la vie de la cité.

Pour toutes ces raisons, votre présence nombreuse honore la juridiction et témoigne de la qualité des relations qu'elle a su construire avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels, y compris au sein des organismes soumis à son contrôle.

C'est avec plaisir que je me rends pour la deuxième fois à la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

Ma première visite datait de mai 2022 et j'en garde de cette journée le souvenir marquant de discussions d'une grande richesse. C'est toujours pour moi une grande joie de venir à la rencontre de celles et ceux qui font vivre nos travaux et font de notre institution un tiers de confiance dans des temps parfois troublés et empreints de méfiance.

Je mesure depuis cette première visite, le chemin parcouru par la chambre sous l'impulsion de votre prédécesseur Bernard LEJEUNE, Madame la Présidente, qui a récemment regagné le cadre plus feutré de la Cour des comptes, mais pas plus calme car il est désormais en charge de la 6^{ème} Chambre, qui contrôle 50 % de la dépense publique, et en ce moment sur la mission « Retraites » confiée à la Cour par le Premier Ministre ! J'ai à cœur de rendre hommage à son bilan. Au terme d'un mandat de 4 ans dont il s'est acquitté avec un dynamisme constant et un engagement intact, Bernard LEJEUNE vous laisse donc, Madame la Présidente, les destinées d'une chambre dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle est en parfait ordre de marche et prête à relever les prochains défis qui s'offrent à notre institution.

L'implication de la chambre dans les évolutions et réformes en cours est d'autant plus importante qu'elle constitue, par sa taille et par les enjeux financiers des collectivités et organismes dont le contrôle relève de sa compétence, l'une des plus grandes chambres du réseau - la deuxième après celle d'Île-de-France. Elle dispose en cela d'une dynamique d'entraînement sur lesquelles les juridictions financières peuvent et doivent pouvoir compter. Je sais que c'est grâce à vous tous, à votre implication, personnels de contrôle, d'appui, greffe, secrétariats, que ce dynamisme a été rendu possible et je vous en remercie.

Madame la Présidente, votre talent et vos compétences sauront faire face à ces défis, vous avez pour cela toute ma confiance. Ces transformations à l'œuvre, vous les avez en effet expérimentées et accompagnées avec succès dans le cadre de vos précédentes fonctions à la Cour des comptes avec la reconfiguration du CAM, le centre appui métiers, ainsi qu'à la Banque des territoires qui vous a notamment permis d'acquérir une connaissance riche de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour continuer à poursuivre ce mouvement et à donner corps à cette belle mission, je sais pouvoir compter sur l'intégralité de votre collectif de travail et sur l'engagement quotidien de ses membres qui ont accueilli tout début janvier Monsieur Philippe JAMIN, qui formera avec vous, je le sais, un binôme efficace et pertinent.

Ce travail collectif et cette crédibilité de notre institution par votre travail à tous sont d'autant plus important que les temps que nous vivons sont, vous le savez, particulièrement troublés. Ils ne nous laissent par conséquent que peu de marges de manœuvre. Je vais faire à ce sujet une brève parenthèse sur le budget de la France. Je ne cesse de le proclamer : il faut faire diminuer la dette pour construire le mur d'investissements qui nous attend. La dette publique, si elle augmente trop, ôte toute marge de manœuvre à l'action publique. Elle la paralyse. C'est pour moi une conviction très ancienne et profonde : la dette est l'ennemie de l'économie et de l'action publique.

Et j'aime cette phrase de Pierre Mendès-France : « *les comptes en désordre sont le signe des Nations qui s'abandonnent* ».

* * *

Mesdames et messieurs,

Je souhaiterais maintenant mettre en perspective le rôle et les missions de cette chambre, dans le contexte plus global des transformations poursuivies par notre institution ces dernières années, dans le cadre du projet stratégique « JF 2025 ».

Je le ferai autour de trois axes.

(I) Tout d'abord, l'objectif d'ouverture citoyenne, le premier d'entre tous à mes yeux car il découle de notre mission originelle, assignée par l'article 15 de la Déclaration de 1789.

Cet objectif nous oblige à produire des rapports accessibles, pertinents et contemporains. Cela m'a conduit, dès mon arrivée comme Premier président en 2020, à encourager plusieurs innovations dans le format des productions des juridictions financières, notamment les audits flash, les notes structurelles mais encore la politique dite du « 100% publication », depuis janvier 2023, destinée à rendre publics l'intégralité de nos rapports, à l'exception de ceux dont le secret est prévu par le législateur.

Comme en 2023, nous avons publié, avec le HCFP et le CPO, près de 180 rapports et observations définitives en 2024. Cette pratique était déjà une réalité pour les chambres régionales des comptes, dont l'ensemble des travaux sont publics depuis leur création, mais pour la Cour il s'agit d'un changement d'échelle, qui modifie aussi notre façon-même de produire nos rapports. Cela nous donne incontestablement un plus grand impact, à un moment où nos concitoyens ont pris conscience de la gravité de la situation de nos finances publiques et cherchent une boussole, une vigie qui leur indique la direction. Ils ont trouvé en nous ce lien de confiance, et j'y consacre toute mon action.

D'autre part, j'ai souhaité associer plus étroitement le public à notre organisation et au choix de nos travaux, nous avons créé en 2022 une plateforme de consultation pour permettre aux citoyens, dès l'âge de 15 ans, de proposer des thèmes de contrôle. Certains de ces thèmes ont été et seront instruits par la Cour et, désormais, par les chambres régionales et territoriales des comptes. Nous en retirons deux enseignements : le premier, plutôt rassurant, c'est que parmi les 623 thèmes soumis par les citoyens, nombre d'entre eux étaient déjà dans « le viseur » des juridictions financières ; le second, c'est qu'il existe une puissante demande de participation, avec près de 20 000 participants en 2024.

Nous avons retenu dix sujets pour la programmation de la Cour, auxquels s'ajoutent quinze thématiques sélectionnées par les chambres régionales et territoriales des comptes. Ces choix reflètent tout à la fois les préoccupations, les attentes et les exigences de nos compatriotes, sur des enjeux aussi variés que la transition écologique, les solidarités, la lutte contre la fraude et les atteintes à la probité, ou encore le maintien de services publics de proximité.

(II) Les changements à l'œuvre ne concernent pas uniquement nos outils de programmation ou le format de nos « livrables » : ils touchent également au cœur de notre activité de magistrats financiers, avec la transformation en profondeur certaines de nos missions. Nous l'avons fait ces dernières années en menant de front les deux réformes majeures que sont la mise en œuvre du régime de responsabilité financière des gestionnaires publics d'une part, et l'extension de la compétence d'évaluation des politiques publiques de l'autre.

Sur le premier thème, je serai bref, je me bornerai à redire, même si c'est un sentiment qui n'a pas toujours été partagé initialement, notamment, je le sais dans les CRC, que nous ne devons conserver aucune nostalgie du précédent système : celui-ci était à bout de souffle, et aurait périclité de lui-même si nous n'avions précipité sa disparition. Je ne reviendrai pas plus en détail sur cette réforme que vous avez dépeint, Monsieur le procureur financier.

La constitution de la chambre du contentieux de la Cour des comptes, désormais le juge unique en première instance de l'ensemble des gestionnaires publics, représente également une étape décisive puisqu'il s'agit de la première chambre métissée de la Cour et des CRC.

Il nous appartient maintenant collectivement de « faire vivre » ce nouveau régime de responsabilité financière, pour en asseoir la légitimité, et par conséquent la pérennité.

Cette réussite pourra s'appuyer sur les possibilités accrues de déférés en provenance des procureurs de la République, des préfets ou d'autres autorités administratives, qui constituent un autre apport bienvenu de la réforme. Elle dépendra aussi, et surtout, de la vitalité du contrôle de régularité que mèneront la Cour, et plus encore les CRTC, dans le cadre de leurs examens de gestion, comme vous l'avez très justement souligné Monsieur le procureur financier. Mesdames et Messieurs les membres de la CRC, vous ne jugez plus, c'est vrai, mais vous restez, et devez rester, les premiers pourvoyeurs d'affaires pour la Chambre du contentieux, en cherchant toujours dans ses contrôles les problèmes de régularité. C'est un objectif que j'ai fixé aux chefs de juridiction, et je serai attentif à son suivi.

Pour ce qui concerne l'évaluation des politiques publiques, j'ai déjà évoqué tout à l'heure, toute la pertinence de cette mission, qui représente à mes yeux le métier des juridictions financières de demain.

Sans se substituer à la compétence, plus ancienne, d'examen des comptes et de la gestion, elle a vocation à en devenir le corollaire indispensable.

Désormais, la pleine extension de la compétence évaluative aux chambres régionales des comptes, permise par la loi « 3DS », constitue pour celles-ci et pour leurs membres une formidable opportunité.

Elles peuvent ainsi s'ouvrir à de nouvelles thématiques d'investigation, faire évoluer leur positionnement et leurs pratiques, en y associant davantage les acteurs issus du monde universitaire et de la société civile. Pour ce faire, elles pourront du reste s'appuyer sur l'expérience accumulée et les outils méthodologiques déjà développés au sein de la Cour, que je viens de rappeler. C'est là aussi la grande force de l'intégration fonctionnelle entre la Cour et les CRC, que je cherche aussi à approfondir au travers de JF2025, et sur laquelle je vais revenir dans un instant pour terminer mon propos.

Je rappelle enfin que les chambres ont certes le pouvoir de lancer une évaluation de politique publique de leur propre initiative, mais que cette mission a vocation à être conduite de manière partenariale avec les grands exécutifs territoriaux.

Je le dis ici à l'attention des collectivités habilités par le législateur à saisir la CRC d'une demande d'évaluation (dans la limite d'une saisine par mandat) : aux élus ici présents, je dis aussi qu'ils sont certes l'objet de nos contrôles, parfois nos justiciables, mais aussi et surtout nos partenaires, nos interlocuteurs. Le but des JF n'est pas de surveiller et

punir, mais d'aider à une meilleure qualité de la décision et de l'action publique, de favoriser le bon usage des fonds publics. Cela ne peut se faire qu'avec ceux qui en sont les ordonnateurs. À ce propos, la CRC Auvergne-Rhône-Alpes a su tirer parti d'une telle faculté en commençant, en 2023, sa première évaluation suite à la saisine du président du conseil régional portant sur la politique du matériel roulant ferroviaire dans le cadre des transports express régionaux. Et elle poursuit cela comme en témoigne son évaluation territoriale relative à la politique culturelle du département de l'Ain inscrite dans son programme 2024 et 2025. Ces initiatives participent à donner pleinement corps à cette nouvelle compétence.

(III) Je veux enfin, en quelques mots, aborder la dernière grande ambition qui sous-tend le chantier de transformation mené depuis bientôt cinq ans : celle d'un fonctionnement plus agile et d'une gouvernance plus intégrée des juridictions financières.

Il s'agit d'une forme de fil rouge, de facteur commun à toutes les évolutions que je viens déjà d'aborder à grands traits devant vous. Ainsi, la Cour et les chambres régionales et territoriales des comptes ont aujourd'hui des compétences et un mode de fonctionnement qui n'ont jamais été aussi semblables au gré de leurs histoires respectives.

Leurs membres se connaissent, se côtoient, sont assujettis aux mêmes normes professionnelles et aux mêmes obligations déontologiques, recourent aux mêmes outils, bénéficient des mêmes ressources de pointe mises à leur disposition par les services d'appui du secrétariat

général de la Cour.

De ce rapprochement, il découle tout naturellement que la part des enquêtes et travaux communs dans l'activité des juridictions financières n'a jamais été aussi forte. Cela s'est matérialisé de la manière la plus éloquente dans la conception de notre rapport public annuel pour 2024. Celui-ci, vous l'avez sans doute vu, était consacré au thème de l'adaptation au changement climatique, et de l'action publique pour affronter cet enjeu. Face à ce défi existentiel pour les générations à venir – la litanie d'événements climatiques extrêmes de l'année écoulée nous en a hélas donné un avant-goût –, les réponses à apporter revêtent bien sûr une dimension éminemment territoriale, qui a justifié la participation active de l'ensemble des juridictions financières. C'est ainsi la première fois que chacune des 17 CRTC de notre réseau a contribué à au moins un chapitre du rapport public annuel et comme énoncé par Madame la Présidente Falk, nous comptons sur votre CRC pour continuer un travail conjoint et commun.

Si le RPA constitue en quelque sorte le « vaisseau amiral » de notre politique de programmation, il ne résume toutefois pas à lui-seul cette tendance plus lourde qui est à l'œuvre dans nos travaux.

En 2023, le nombre des formations interjuridictions en activité – les « FIJ » dans notre jargon interne – qui associent les chambres régionales et la Cour, ou les chambres régionales elles-mêmes, s'est élevé à quarante, soit une hausse de moitié par rapport à leur nombre moyen au

cours des cinq années précédentes.

Dans le même temps, nous serons néanmoins attentifs, dans le choix des grands enjeux thématiques retenus pour ces travaux, à éviter le risque d'éparpillement. Il en va de la cohérence et de la lisibilité de notre programmation, mais aussi de l'utilisation raisonnée des ressources de nos équipes de contrôle, notamment dans les CRTC qui doivent bien sûr conserver des marges de manœuvre pour répondre à leurs propres priorités de contrôles définies localement.

Mesdames, Messieurs,

J'ai tenu à vous présenter à grands traits les transformations à l'œuvre au sein de notre institution. Il serait présomptueux de ma part d'affirmer que tout a changé dans les juridictions financières depuis qu'il m'a été fait l'honneur d'en prendre la présidence, mais si la Cour et les CRTC veulent continuer de bénéficier du haut niveau de confiance que leur accordent les citoyens, elles ne doivent pas se reposer sur leurs acquis mais au contraire épouser le changement.

À ce titre, et avant de conclure, je veux témoigner à nouveau ma reconnaissance à celles et ceux qui sont parties prenantes de ces transformations : magistrats, vérificateurs, personnels administratifs. Pour chacun d'entre eux, je souhaite que **notre institution soit exemplaire dans les parcours, les opportunités et les conditions d'épanouissement professionnel qu'elle a à leur offrir.** En un mot,

qu'elle soit attractive pour ceux qui ont fait le choix de la rejoindre pour y mettre à profit leurs compétences. Sachez que le Secrétariat général de la Cour y consacre toute son énergie, à la hauteur de l'engagement qui est le vôtre au quotidien.

Vous pouvez compter sur ma propre détermination à faire valoir vos intérêts, auprès de mes interlocuteurs au Gouvernement et dans la conduite de nos réformes : c'est ma responsabilité de chef de corps, et c'est l'honneur de ma mission.

Quelques mots pour vous enfin, Madame la présidente. Vous le voyez, le défi qui vous attend en prenant les rênes de cette juridiction est tout à la fois très simple et éminemment exigeant : poursuivre le sillon tracé par votre prédécesseur, pour maintenir cette chambre au niveau de performance auquel il l'a portée et préserver cette belle dynamique collective qui fait sa force. Je n'ai aucun doute sur le fait que vous vous montrerez digne de cet héritage, légué par vos prédécesseurs. Je sais pouvoir compter sur vos nombreuses qualités pour cela et vous renouvelle tous mes vœux de réussite et d'épanouissement professionnel dans ces belles fonctions qui sont désormais les vôtres. Soyez assurée en retour, ainsi que l'ensemble des personnels de la chambre, de mon indéfectible appui pour mener à bien vos missions avec Philippe Jamin.

Je vous remercie de votre attention.